



Tarifs en vigueur à compter du 1 septembre 2026

1. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élevont à **200 € par élève et par an**. Ces frais correspondent aux éléments suivants :

- 100 € de frais de dossier,
- 50 € pour les fonctionnements annexes (ramette de papier, kit de reliure, sorties...)
- 20 € de frais de gestion de l'environnement numérique de scolarité.
- 20 € pour le règlement de la photo de classe.
- 10 € de frais d'édition du carnet de correspondance.

Si le paiement s'effectue par chèque, l'ordre de paiement est au nom du Groupe Scolaire Excelle.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans le versement des frais d'inscription.

Les frais d'inscription sont à rendre avec le dossier d'inscription.

NB : En cas de désistement, ces frais resteront acquis au Groupe Scolaire EXCELLE.

2. Principe de calcul des frais de scolarité

Les frais de scolarité sont dus jusqu'au mois de juin inclus à partir de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.

En signant ce document, vous vous engagez pour tout le reste de l'année scolaire à partir de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.

Par conséquent vous serez tenu de régler les frais de scolarité jusqu'au mois de juin inclus.

Il n'est prévu aucune exception à la règle ci-dessus.

En cas de départ de l'établissement avant la fin de l'année scolaire, les frais de scolarité seront quand-même dus (renvoi, exclusion définitive, déménagement...).

	Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3	Cycle 4	Cycle 5
Frais de scolarité	140,00 €	145,00 €	150,00 €
Cantine	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Périscolaire :			
Périscolaire 4 jours/semaine matin ou soir : 64 €			
Périscolaire 2 jours/semaine matin ou soir : 32 €			
Périscolaire vendredi soir uniquement : 16 €			

Les parents s'engagent à RESPECTER le paiement de la scolarité de leur(s) enfant(s) à la date prévue.

Tout retard ou non-paiement répété sera suivi d'une pénalité ou de la déscolarisation de ou des enfant(s).